

Liberté Égalité Fraternité

COMMUNIQUE DE PRESSE



Strasbourg, le 9 novembre 2023

Nouvelle phase du programme Territoire d'Industrie : 21 territoires labellisés dans le Grand-Est

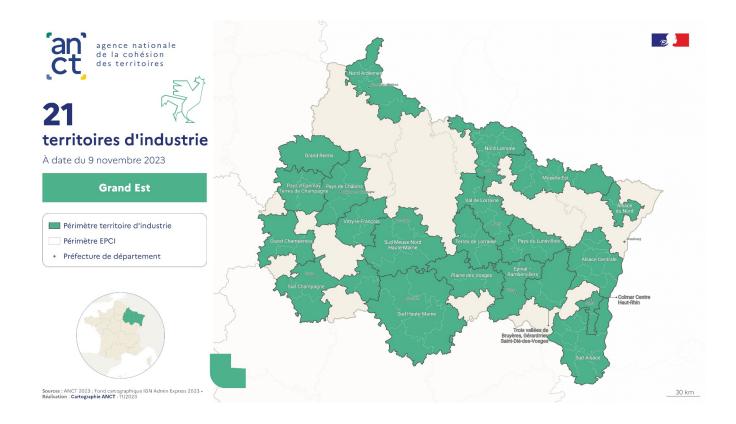
Lancé fin 2018, le programme Territoires d'industrie a permis d'accompagner durant sa première phase (2019-2022) 149 Territoires d'industrie, regroupant plus de 500 intercommunalités, dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la réindustrialisation. 15 Territoire d'industrie étaient labellisés en région Grand Est.

Fort du succès de la première phase du programme, le Président de la République a annoncé le 11 mai 2023 le lancement d'une nouvelle phase pour 2023-2027, afin de poursuivre et amplifier la dynamique de réindustrialisation dans les territoires.

Basé sur une nouvelle offre de services, le programme Territoire d'Industrie est également doté désormais d'une enveloppe de 100 millions d'euros afin de permettre le renforcement de l'animation et de l'ingénierie locale, l'extension du dispositif « Rebond industriel » pour les territoires qui ont subi un choc industriel et le soutien aux investissements pour le développement des compétences en réponse aux besoins des industriels. Les projets identifiés seront par ailleurs accompagnés vers les financements du plan France 2030.

Dans le Grand Est, 21 territoires regroupant des intercommunalités des dix départements de la région participeront à la nouvelle phase du programme. Les Territoires d'Industrie labellisés du Grand Est sont les suivants :

- Territoire d'Industrie Nord Ardennes [08 Ardennes]
- Territoire d'Industrie Ouest Champenois [10 Aube / 51 Marne]
- Territoire d'Industrie Sud Champagne [10 Aube]
- Territoire d'Industrie du Grand Reims [51 Marne]
- Territoire d'Industrie de Vitry-le-François [51 Marne]
- Territoire d'Industrie du Pays d'Epernay Terres de Champagne [51 Marne]
- Territoire d'Industrie du Pays de Châlons [51 Marne]
- Territoire d'Industrie Sud Meuse Nord Haute-Marne [52 Haute-Marne / 55 Meuse]
- Territoire d'Industrie Sud Haute-Marne [52 Haute-Marne]
- Territoire d'Industrie du Val de Lorraine [54 Meurthe-et-Moselle]
- Territoire d'Industrie du Pays du Lunévillois [54 Meurthe-et-Moselle]
- Territoire d'Industrie des Terres de Lorraine [54 Meurthe-et-Moselle]
- Territoire d'Industrie Nord Lorraine [54 Meurthe-et-Moselle / 57 Moselle]
- Territoire d'industrie de Moselle-Est [57 Moselle]
- Territoire d'industrie Alsace Centrale [67 Bas-Rhin / 68 Haut-Rhin]
- Territoire d'Industrie d'Alsace du Nord [67 Bas-Rhin]
- Territoire d'Industrie Sud Alsace [68 Haut-Rhin]
- Territoire d'Industrie Colmar Centre Haut-Rhin [68 Haut-Rhin]
- Territoire d'industrie Epinal-Rambervillers [88 Vosges]
- Territoire d'industrie des trois vallées de Bruyères, Gérardmer, Saint-Dié-des-Vosges [88 Vosges]
- Territoire d'Industrie de la Plaine des Vosges [88 Vosges]



Liens utiles:

Présentation du programme Territoire d'Industrie : https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/territoires-dindustrie-44 Compte Twitter de l'ANCT, en charge du programme : https://twitter.com/ANCTerritoires

Contact presse

Préfecture de la région Grand Est Tél : 03 88 21 67 68 www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est/ 5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex

@PrefetGrandEstBasRhin

